

ASSEMBLEE COMMUNALE DU 24 MAI 2018

L'assemblée communale de ce jour se déroule à l'Epicentre en présence de 40 citoyennes et citoyens sous la présidence de M. Stéphane Brosy. Elle a été publiée dans le Journal officiel No. 17 du 2 mai 2018 et par tous-ménages.

Le Président ouvre l'assemblée à 20 heures. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes, à M. Thierry Choffat du bureau SD Ingénierie SA et donne lecture de l'ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Décider et voter un crédit de CHF 200'000.00 pour les travaux d'alimentation en eau potable de Lucelle. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer le crédit et sa consolidation.
3. Décider et voter un crédit de CHF 30'000.00 pour le goudronnage de la place de Mister Tri. Financement par le fonds des déchets.
4. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2017
5. Divers

Cet ordre du jour est accepté.

Sont nommés scrutateurs :

MM. Patrick Schindelholz et Gérald Fueg (majorité 21)

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée

La secrétaire communale donne lecture du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 1^{er} mars 2018 qui est accepté tel que rédigé. Merci à Mme Myriam Joray pour la rédaction de ce dernier.

2. Décider et voter un crédit de CHF 200'000.00 pour les travaux d'alimentation en eau potable de Lucelle. Donner compétence au Conseil communal pour se procurer le crédit et sa consolidation.

Le président ouvre le débat d'entrée en matière. M. Hervé Froté rapporte sur ce point.

L'entrée en matière est acceptée.

M. Thierry Choffat du Bureau SD Ingénierie SA est là ce soir pour présenter ce projet via un power point.

Il s'agit à la base d'un projet de BKW Energie SA. Nous profitons de ces travaux pour inclure le nouveau raccordement. Il est prévu de relier Lucelle à Pleigne en passant par la STAP de Bourrignon. Bourrignon fournira l'eau et nous gèrerons l'exploitation. Les coûts sont estimés à Fr. 199'071.70 TTC.

Merci à Thierry Choffat pour cette présentation. Le Président ouvre la discussion.

M. Bernard Guenat demande quel sera le type de tuyaux : il s'agira de tuyaux en plastique qui seront soudés.

M. Gabriel Nusbaumer demande ce qu'il en est des CHF 94'000.00 restant et comment la commune va les financer si elle ne trouve pas de fonds pour payer ce montant. Hervé Froté répond que normalement il n'y aura pas d'impact sur le prix de l'eau. Il explique aussi qu'une clé de répartition a été faite avec les propriétaires fonciers concernés. Thierry Choffat explique que ce ne sera pas par les impôts mais par le service des eaux qui s'autofinance, ça rajoutera uniquement des frais au niveau de ce compte, et que selon l'eau qui sera facturée cela devrait suffire à payer ces charges supplémentaires. Gabriel Nusbaumer demande ce qu'il va advenir du réseau français et s'il peut tout à coup nous faire concurrence. Non, cette conduite sera démantelée. Le Maire, Hubert Fraïnier, souligne que l'eau est imbuvable actuellement.

simplex

M. Philippe Keller demande si la commune s'est déjà approchée de Bourrignon pour connaître le prix de l'eau. Hervé Froté explique que oui et que c'est en tractation. Pour le moment, c'est parti sur le même prix que pour l'interconnexion des eaux soit achat à CHF 2.- et vente à CHF 2.30. À voir selon la consommation dans une année.

M. Gérald Fueg demande si malgré ce bouchonnage de conduite avec la France, nous pourrions faire un partenariat avec eux en cas de besoin. Thierry Choffat explique qu'en effet, on pourrait mettre une vanne mais si elle n'est pas ouverte une fois par année, cela ne vaut pas la peine. A voir avec le fontainier lors du projet d'exécution.

M. Francis Erard demande si actuellement les bâtiments de Lucelle sont alimentés par la France. Oui. Et s'il y a actuellement un compteur. Non, pas à notre connaissance répond Hervé Froté. De plus, il faut savoir que la France ne facture rien à Pleigne mais uniquement les m3 aux propriétaires concernés. Hervé Froté explique qu'il faut savoir qu'il n'y a aucune convention en vigueur.

M. André Odiet demande ce qu'il en est actuellement au niveau des eaux usées. Hervé Froté explique qu'actuellement il y a une ancienne STEP près du minigolf. Le motel et la douane ne paieront pas de taxe pour la STEP.

M. Blaise Guenat demande si tous les propriétaires concernés sont d'accord de participer. Oui répond M. Froté. Une convention a été faite, ce sont des accords de principe. Il fallait attendre l'assemblée de ce soir pour ratifier tout ça. Blaise Guenat aimerait que ce soient des choses concrètes qui soient présentées en assemblée. Il trouve que ce soir c'est flou, on ne sait même pas le prix final avec Bourrignon. Il souhaite que l'on vienne avec des éléments concrets. Comme au niveau du prix de l'eau. Hervé Froté explique que l'on est pressé par le temps. Blaise Guenat rappelle qu'une séance a eu lieu en novembre à Bourrignon. Hervé Froté explique que même si la convention n'est pas signée, les propriétaires sont d'accord. Thierry Choffat explique ce qui se passera au niveau de l'amortissement et que ce sera rapide avec les taxes de bases et environ 8 ou 10 compteurs.

M. Daniel Dubach demande ce qu'il en est de la STEP actuelle et de sa durée de vie. M. Lucien Fankhauser explique qu'au pire des cas il y aurait la possibilité de se raccorder à la nouvelle STEP de la Fondation Ste-Catherine.

M. Francis Erard demande si en cas de sécheresse Bourrignon pourra toujours assumer les 4'000 m³ de Lucelle. Oui grâce à l'interconnexion des eaux.

Fabrice Kaufmann demande si on pourrait mettre une conduite supplémentaire dans la même fouille entre le Motel et Ste-Catherine au cas où il faudrait se relier à leur nouvelle STEP. Thierry Choffat répond que ce n'est pas parce qu'il y a une alimentation communale qu'il y a aussi une évacuation communale, ça peut être privé.

Francis Erard demande s'il est prévu d'écrire à la Direction générale des douanes pour demander des fonds. Oui, on pourra faire la demande répond le Maire.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

L'assemblée accepte par 34 voix, un crédit de CHF 200'000.00 pour les travaux d'alimentation en eau potable de Lucelle et donne compétence au Conseil communal pour se procurer le crédit et sa consolidation.

3. Décider et voter un crédit de CHF 30'000.00 pour le goudronnage de la place de Mister Tri. Financement par le fonds des déchets.

Le Président ouvre le débat d'entrée en matière. Hervé Froté rapporte sur ce point.

L'entrée en matière est acceptée.

Hervé Froté explique le projet. (Voir plan ci-joint). Cette place en chaille n'est actuellement pas idéale. Ce projet facilitera aussi le déneigement.

Dans le devis, il est prévu des bandes en béton armé pour le déposé des bennes. Il donne le détail du devis de l'entreprise Membrez. Il sera peut-être nécessaire de modifier la zone (comme le molok). Il faudra soumettre cela au SAT quand nous ferons la demande de permis. Refaire cette place permettrait aussi de faciliter la vie des utilisateurs et serait idéal pour les 10 ans de Mister Tri, l'année prochaine. De plus, le tilleul qui a été coupé près de la Fenatte, sera replanté derrière le molok.

Le Maire explique ce qu'il en est de ce fonds des ordures qui se monte actuellement à CHF 46'000.-. Si la population accepte ce point ce soir, il restera CHF 16'000.- qui permettront largement de palier aux frais des prochaines années.

Le Président ouvre la discussion.

M. Gervais Marchand estime qu'il n'y a pas le « feu au lac » pour palier à cette situation. Il demande qu'un groupe pour l'inventaire des aisanances soit une fois pour toute crée puisqu'une fois de plus on bétonne ces aisanances vertes et que cela mérite réflexion avec un professionnel pour des conseils. Il propose de rapporter ce projet à plus tard et de former un groupe de personnes pour établir une étude globale. Hubert Frainier explique que le problème a été évoqué par Blaise Guenat lors de l'assemblée de décembre et le Conseil communal et la commission de construction vont s'y atteler. Est-ce que ces travaux seront mis en soumission ? Non, ce n'était pas prévu. Pour Gervais Marchand, c'est indispensable. Juridiquement, oui on devrait, mais on est pressé dans le sens ou l'on voudrait profiter de l'entreprise actuellement sur place. Il propose de renvoyer ce point à une prochaine assemblée. Hervé Froté explique encore que ce n'est pas logique que le SEOD fasse son « petit bout » et nous rien.

M. Philippe Keller demande si nous sommes au courant que les fondations sont faites et qu'il faudrait juste poser le bitume. Ensuite, concernant les bandes de roulement, Philippe Keller pense qu'il serait judicieux d'en mettre sur toute la place des bennes. Hervé Froté explique que cela provoquerait des surcoûts.

Ensuite Philippe Keller estime que ce n'est pas au fonds des ordures de payer le chemin qui mène aux garages. De plus, il faudrait agrandir l'accès aux garages pour en faciliter l'accès. La proposition de Philippe Keller est de prendre sur le fonds des déchets uniquement le secteur en béton. Il demande le renvoi de ce dossier à une prochaine assemblée.

M. Felix Jehle demande pourquoi on doit goudronner cette place, il ne voit pas pourquoi il faut changer cela.

Gabriel Nusbaumer pense que rendre cette place imperméable n'est pas « top » et demande si le Conseil a pensé à voir cela autrement. De plus il demande si on est sûr que notre place ne risque rien par rapport au projet de déchèterie du SEOD. Hervé Froté lui explique que quoiqu'il se passe, ça resterait de toute manière un éco point. Lucien Fankhauser

explique qu'actuellement il y a une étude pour la déchèterie régionale mais qu'il n'y aura en tout cas pas de changement d'ici 5 ans. De plus la déchèterie régionale a du plomb dans l'aile. Il n'y a pas de menace directe pour notre Mister tri. Sinon concernant une variante sans devoir tout bétonner, Hervé Froté explique que pour le déneigement ce n'est pas évident. Le macadam, c'est ce qui revient le moins cher.

Philippe Keller explique que puisque ceux qui ont pris la parole se rejoignent, il pense que se serait bien de bétonner là où il y a les bennes mais pas forcément sur toute la place.

La parole n'étant plus demandée. Le Président passe au vote.

L'assemblée accepte avec 25 voix, un crédit de CHF 30'000.00 pour le goudronnage de la place de Mister Tri, financé par le fonds des déchets.

4. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2017

Le président ouvre le débat d'entrée en matière. Le Maire rapporte sur ce point.

C'est avec plaisir qu'il peut vous présenter les comptes 2017 de notre commune.

Alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 68'748.00, nous avons réussi à obtenir à un bénéfice de CHF 40'851.26. En effet, cela est principalement dû à des recettes fiscales extraordinaires (CHF 985'000 au lieu de CHF 867'000 prévus, montants arrondis).

Nous qualifions ce résultat comme bon vu le contexte actuel. Le Conseil communal ne fait pas de dépenses somptuaires et reste très attentif aux charges. Il gère le ménage communal en bon père de famille.

Les différents postes du compte de fonctionnement se présentent comme suit :

1. Administration générale

Budget CHF 122'830.00 Comptes CHF 122'427.89

Très bonne tenue du budget dans un secteur où les frais obligatoires ne cessent d'augmenter.

2. Travaux Publics

Budget CHF 36'100.00 Comptes CHF 12'520.65

Le budget est très bien respecté, car nous avons fait uniquement un entretien de base sur les chemins l'an dernier.

3. Police et affaires militaires

Budget CHF 2'300.00 Comptes CHF 1'807.30

Bonne tenue du budget pour ce poste.

5. Instructions et formations

Budget CHF 482'800.00 Comptes CHF 441'699.10

Il s'agit ici d'une très bonne tenue du budget, sachant que nous avons économisé la somme de CHF 40'000.00 sur un poste qui est toujours déficitaire. Nous pouvons être satisfaits de ce résultat étant donné que le poste fait quasiment les 50% du budget de fonctionnement total.

6. Aide sociale et santé publique

Budget CHF 269'550.00 Comptes CHF 229'760.50

Bonne tenue du budget pour ce poste sachant que les frais liés à l'action sociale augmentent chaque année. Cette différence est le résultat d'une répartition cantonale meilleure que prévue au budget.

7. Economie publique

Budget CHF 12'300.00 Comptes CHF 12'061.15

Bon respect du budget.

8. Finances (intérêts des dettes et amortissements)

Budget CHF 7'500.00 Comptes CHF 123'386.60

Pour ce poste, nous obtenons un dépassement de budget de CHF 115'886.60 qui est dû au fait que nous n'avons pas prélevé comme il était prévu CHF 67'000.- mais seulement CHF 16'274.60 sur les fds de réserve et que nous avons alimenté nos provisions de CHF 60'000.00 de plus que prévu en prévision d'une péréquation financière faible pour 2019.

9. Impositions

Budget CHF 867'382.00 Comptes CHF 985'050.50

Nous avons reçu pour CHF 117'668.50 d'impôts de plus que prévu en 2017.

10. Services communaux

Budget CHF 2'750.00 Comptes CHF 536.05

Les postes du compte « Services communaux » sont équilibrés pour l'enlèvement des ordures, de la STEP et du service des eaux. Ce sont des comptes qui s'autofinancent. Le solde concerne les dépenses du service des inhumations et le service du feu.

Résultat du compte de fonctionnement

Budget (déficit) CHF 68'748.00 Comptes (bénéfice) CHF 40'851.26

Nous sommes satisfaits du résultat de l'exercice qui se traduit par un bénéfice de CHF 40'851.26 alors qu'il était prévu un déficit de CHF 68'748.00.

Total charges CHF 1'454'526.84 Produits CHF 1'495'378.10

Au compte des investissements nous avons dépensé :

Viabilisation de la Gassatte	CHF	250.00
Traversée du village	CHF	421'891.90
Eaux pluviales traversée	CHF	215'629.55
Eau de secours	CHF	176'134.85
Pour un total de	CHF	813'906.30

BILAN

Au niveau des arrérages d'impôts, nous constatons avec satisfaction que la situation s'est améliorée. (Solde d'environ CHF 238'000.00 avec 2017)

Le montant total de la dette au 31 décembre 2017 s'élève à CHF 2'531'630.90 représentant environ à Fr. 7'175.75 par habitant.

La fortune se monte quant à elle à CHF 123'800.20.

La caissière donne lecture des dépassements budgétaires qui se montent au total à Fr. 56'304.85.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote.

L'assemblée accepte à la majorité évidente, sans avis contraire, les dépassements de budget 2017.

La caissière donne lecture du compte municipal 2017 qui se présente comme suit :

- aux dépenses y.c. services communaux	Fr. 1'454'526.84
- aux recettes y.c. services communaux	Fr. <u>1'495'378.10</u>
- soit un excédent de recettes de	Fr. 40'851.26

Le Président ouvre la discussion.

Blaise Guenat demande le détail du point 7. Stéphane Brosy lui donne les renseignements nécessaires.

Francis Erard demande ce qu'il en est des taxes de séjours. La secrétaire lui répond qu'elles sont facturées aux résidents secondaires et que

les recettes sont versées au fonds taxes de séjours (CHF 6'500.- pour 2017).

Blaise Guenat tient à relever que c'est indécent qu'aucun vérificateur des comptes ne soit présent ce soir.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

L'assemblée accepte à la majorité évidente sans avis contraire le compte municipal 2017 qui boucle sur **un excédent de recettes de CHF 40'851.26.**

Le Maire rapporte sur le compte bourgeois 2017 qui se présente comme suit :

1. Administration générale

Budget CHF 28'900.00 Comptes CHF 28'468.45

Bon respect du budget

8. Finances

Budget CHF 20'540.00 Comptes CHF 55'778.45

Nous avons un bénéfice supplémentaire dû principalement au bénéfice de l'exploitation forestière alors qu'il était prévu un déficit de CHF 28'350.00 (bénéfice de CHF 9'719.65.)

La fortune nette de la bourgeoisie au 31 décembre 2017 se monte à **CHF 1'999'445.86.**

Le Maire donne lecture du rapport du garde forestier M. Gregory Chapis qui dit que : « Le bon résultat des comptes s'explique par une météo clémente. Ce qui implique que les coupes ont été réalisées rapidement, ce qui induit une recette substantielle à la fin de l'année 2017. Cependant, l'économie forestière est toujours en difficulté malgré une hausse de l'Euro. Deux scieries régionales ont fermé leurs portes. Elles s'occupaient des grumes résineuses. Le fait du transport qui doit s'effectuer toujours plus loin « mange » une partie des produits réalisés avec l'augmentation de l'Euro.

Au niveau des grumes feuillues, le marché est stable sauf le marché chinois qui présente une grande volatilité. On ne travaille pas avec le marché chinois étant donné la présence ici à Edeswiler, d'une scierie de feuillus.

Le bois d'industrie (feuillus et résineux) est fortement contingenté. Ces deux assortiments sont déficitaires. Il a fallu trouver d'autres canaux pour valoriser ces assortiments et ainsi ne pas perdre de l'argent. Il est loin d'être certain que l'on puisse chaque année utiliser ce marché de niche. »

Le maire ajoute que le garde forestier effectue un excellent travail assimilable à un véritable sacerdoce. Il a réalisé énormément de travaux supplémentaires en dehors de son cahier des charges.

La caissière donne lecture des dépassements de budget, d'un montant total de CHF 13'188.50. Ils sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire, par l'assemblée.

La caissière donne ensuite connaissance du compte bourgeois qui se présente comme suit :

- aux dépenses y.c. compte forestier	CHF 171'992.45
- aux recettes y.c. compte forestier	<u>CHF 199'302.45</u>
- soit un excédent de recettes de	CHF 27'310.00

Le compte forestier se présente comme suit :

- aux dépenses	CHF 65'771.30
- aux recettes	<u>CHF 75'490.95</u>
- soit un bénéfice reporté au compte bourgeois de	CHF 9'719.65

Le président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote.

L'assemblée accepte à la majorité évidente sans avis contraire les comptes bourgeois 2017 qui boucle sur **un excédent de recettes de CHF 27'310.00.**

5. Divers

Le Président donne la parole au Conseil communal en premier lieu.

Hervé Froté : au niveau de la traversée du village, il explique que les travaux à la Vie de Delémont ne sont pas terminés puisque la chaussée sera refaite sur toute la largeur en accord avec le Canton. Ces travaux seront effectués après la fête du village soit fin juin. Pour la route de la Courtine, une offre a été demandée pour refaire la moitié de la chaussée. Ces travaux seront payés par le crédit. De plus, un marquage pour fluidifier le trafic sera probablement fait.

Francis Erard demande ce qu'il en est du futur lotissement Vie de Ferrette. La vente sera faite chez le notaire tout prochainement. Le plan spécial sera bientôt en dépôt public, il est prévu 8 parcelles. Tout cela sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée. Il faudra mettre des parcelles en zone constructible en zone verte en contre partie des nouvelles parcelles. Ensuite concernant des projets communs entre les communes de Pleigne et Movelier, le Maire explique qu'il y a de bons contacts avec le nouveau Maire de Movelier et il y a des avants projets

tels que l'agrandissement de la route entre les 2 localités ainsi qu'un chauffage à distance qui est actuellement sur le bureau du garde forestier.

Blaise Guenat demande ce qu'il en est de l'armoire à l'entrée du bureau communal. M. Gérard Chételat répond qu'il s'agit d'alarmes qu'il quitte sur son téléphone. Malgré cela, elles ne s'éteignent pas. Il faudra débrancher cette installation. Ce sont des alarmes insignifiantes. Ce tableau ne sert plus à grand chose.

Gervais Marchand lance une invitation aux commissions qui ont été nommées pour faire le nécessaire afin de s'approcher des propriétaires des maisons qui tombent en ruines à l'entrée du village. Le Maire explique qu'il faut voir ce qu'il est possible de faire mais apparemment il n'y a pas grand-chose à faire sauf si c'est dangereux. D'après Gervais Marchand, il faudrait se pencher sur ce problème.

Blaise Guenat demande à Hubert Frainier de mettre son étoile de shérif et de faire le nécessaire contre le parcage sauvage. Le Maire a déjà parlé avec le concerné. M. André Odiet n'a jamais eu de plainte de ses chauffeurs. André Odiet explique qu'il faut faire attention puisque là où les gens attendent le bus il s'agit d'une parcelle privée.

Philippe Keller demande pourquoi les WC de l'abri forestier sont toujours fermés. Lucien Fankhauser explique que c'est au niveau de l'hygiène et des dégâts. Elles sont ouvertes quand l'abri est loué. Philippe Keller explique qu'il y a eu un seul cas de salissures dans le passé. Il estime que se serait bien de les laisser ouvertes comme elles l'étaient auparavant. Le Conseil communal prend note.

Francis Erard demande si l'éclairage des rues Dos le Motie et du Réservoir sera aussi modifié avec du LED. Hervé Froté répond que nous avons demandé un devis pour les modifier et que cela dépendra un peu du solde du crédit. Le Conseil communal a le devis, il faut juste attendre qu'il soit accepté.

Le Maire souhaite s'exprimer. Il donne des nouvelles des comptes du SIS qui ont un bénéfice. Ce sont les vérificateurs de Pleigne qui ont vérifié les comptes cette année. L'achat d'un nouveau véhicule sera débattu lors d'une prochaine assemblée communale.

D'autre part, il a écrit à tout le personnel communal pour les convier à un entretien pour faire connaissance, parler de leur poste et entendre leurs revendications éventuelles.

Concernant la Commission des Maires du Haut-Plateau, il a émis une proposition pour doter le Haut-Plateau d'un prix culturel intercommunal en contrepartie d'une faible participation financière annuelle par habitants (CHF 1.- par habitant, par année). Un projet de statuts a été rédigé. Les Conseils communaux respectifs étudient la proposition.

Enfin, le Maire souligne que le Conseil communal travaille consciencieusement et de façon professionnelle, avec l'appui de la secrétaire, Mme Froidevaux.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et lève l'assemblée à 22h10.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président :


Stéphane Brosy

La secrétaire :


Emilie Froidevaux